

N° Réception : RTI-21-15653-13

N° d'ordre : RTI-13130163018

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif(s) de la réception: Transformation d'un véhicule conformément à un type réceptionné

Il résulte des constatations effectuées le 01/03/2018

à la demande de

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: EL-783-MP
(B) Date de première immatriculation	: 06/04/2017
(D.1) Marque	: VOLVO
(D.2) Type Variante Version	: VTL3T MOD
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: FH
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: YV2RT60D2GB768927
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 35000
(F.2) Masse en charge maximale admissible(kg) en service dans l'État (PTAC) (kg)	: 26000
(F.3) Masse en charge maximale admissible(kg) de l'ensemble en service dans l'État (PTRA) (kg)	: 44 000
(G) Masse en service (G1 +75) (kg)	: 10463
(G.1) Poids à vide national(PV) (kg)	: 10388
Largeur (m) Longueur (m) Surface (m²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	: 2.54 m - 7.14 m - 18.13 m²
(J) Catégorie internationale	: N3
(J.1) Genre national	: TRR
(J.2) Carrosserie (CE)	: BC
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: PR SREM
(K) Numéro de la réception par type	:
(P.1) Cylindrée (cm³)	: 12777
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 405.0
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 34
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	:
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 83
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	: 1 350
(V.7) CO ₂ (g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 595/2009*627/2014EUROVI

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 €

NOTA :

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

Visite technique avant le 13/04/2022
Autre F3 poss. : 85000 kg
Ralentiss. + 120 kg
TE possible

Fait à Marseille, le 12/01/2022
Pour le Préfet et par subdélégation
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines



Eliane DAVID

Fait à Aix-en-Provence, le 25/11/2021

Le Technicien Supérieur Principal de l'Economie et de l'Industrie



Cyril PALOMBO

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif ou sur le site <https://www.telerecours.fr> - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :